



# Pleudihen

Village



04/09/2020 n°2057

[www.pleudihen.fr](http://www.pleudihen.fr)

## 5 ans après Charlie...

Il y a 5 ans, la liberté d'expression était mortellement agressée. Cette attaque islamiste déclenche alors une vague d'émoi. Au-delà de l'adhésion aux idées libertaires de l'hebdo, c'est la défense d'une liberté fondamentale qui rend une majorité de français « Charlie ». Le journal incarne alors le courage et une forme de résistance. Quelques mois plus tard, nous vivrons les attentats du Bataclan, le feu d'artifice sanglant de Nice et plusieurs autres épisodes meurtriers tous justifiés par la même idéologie mortifère. Un intégrisme musulman qui veut imposer au « Pays des Droits de l'homme » ses règles obscurantistes, ses interdits et ses codes. Depuis 2012, le Ministère de l'Intérieur dénombre 263 personnes tuées sur le sol français par ce terrorisme islamique. Dans le même temps, qu'en est-il de la liberté d'expression et du droit de parole ?

En 2020, nous voici à nouveau témoins de la condamnation de dessins jugés outranciers... Paradoxe de l'actualité, c'est au moment où Charlie Hebdo se rappelle judiciairement à nous qu'un autre journal est mis au pilori pour une expression qui dérange. Valeurs Actuelles souhaitait faire réfléchir sur les origines de la traite négrière à travers une fiction offrant un angle de vue différent des thèses racistes défendues par la députée Danièle Obono. Faire réfléchir est une ambition dangereuse en 2020 surtout pour un titre disqualifié car non catégorisé « bien pensant ». Immédiatement, beaucoup condamnent cet article sans même l'avoir lu. Oui, certains peuvent juger excessive l'approche éditoriale de Valeurs Actuelles comme d'autres ne supportent pas l'irrévérence de Charlie Hebdo. De même, certains peuvent s'offusquer des positions ambiguës sur l'islam politique et la laïcité d'une députée qui revendique officiellement ne s'être "jamais vraiment sentie Charlie". Le sens de mon propos n'est, ici, de juger ni l'un ni l'autre, mais simplement de rappeler que la liberté d'expression ne peut se faire au prisme d'un filtre idéologique. Le respect de la liberté d'expression appelle à une ouverture et au respect de l'opinion contraire. Elle doit inviter au débat, à la critique et à la contradiction plutôt qu'à la censure.

Cette liberté ne peut être galvaudée et nécessite du courage. C'est ce que défend la journaliste et militante franco-marocaine, Zineb El Rhazoui. Régulièrement menacée de mort pour son engagement en faveur d'une laïcité inconditionnelle, cette ex. de Charlie Hebdo vit sous escorte policière depuis 2015. Dans L'Express (01/09/20), elle fait le constat d'une France majoritairement encore « Charlie », mais dénonce un "climat de terreur intellectuelle" qui annihile de plus en plus la liberté d'expression. Un climat, selon elle, entretenu par les islamistes et ceux qu'elle estime être leurs complices en nommant précisément Danièle Obono.

Libération (01/09/20) rappelle, qu'en 2012, Mme Obono signait une pétition pour défendre le groupe ZEP auteur de la chanson "Nique la France" qui disait "Nique la France et son passé colonialiste, ses odeurs, ses relents et ses réflexes paternalistes. Nique la France et son histoire impérialiste...". A la question : "En tant que députée, êtes-vous fière d'avoir signé ?", elle répondit : "Pour défendre la liberté d'expression de ces artistes, oui. Parce que ça fait partie des libertés fondamentales". Le 2 septembre, elle déclare sur RMC porter plainte contre Valeurs Actuelles. Une vision à géométrie variable de cette « liberté fondamentale ». Un constat qui renvoie aux propos inquiets d'Elisabeth Badinter. La philosophe lançait dans L'Express du 16 juin "un cri d'alarme contre un nouvel antiracisme qui met de 'la race partout', bafoue l'universalisme" et pouvait, selon elle, mener au séparatisme. Elle mettait en garde contre l'ignorance et l'inculture, suppliant pour "qu'on ne renie pas notre héritage intellectuel, en le supplantant par des communautarismes qui seraient des régressions inouïes". Parmi ces régressions, la remise en cause d'une vraie liberté d'expression.

Le maire, David BOIXIERE

## JOURNÉES DU PATRIMOINE - 19 ET 20 SEPTEMBRE 2020

Dans le cadre des Journées du Patrimoine, nous proposerons dans le prochain Pleudihen Village un itinéraire de découverte sur nos communes de Pleudihen, La Vicomté et Saint-Hélen. Des lieux et des savoir-faire à découvrir en association avec les Amis du Patrimoine.

**N'hésitez pas à nous faire part de vos éventuelles suggestions,**

contact : Michel Perrussel au 06.51.09.56.75 [michelperrussel9@gmail.com](mailto:michelperrussel9@gmail.com)

 **vendredi 11 septembre 2020**

# FORUM DES ASSOCIATIONS

Sport Loisirs Culture

*A l'assaut des Assos... - ENTRÉE LIBRE -* Salle des Fêtes de 16h30 à 20h00

### CENTRE CULTUREL / BIBLIOTHÈQUE


02.96.88.20.55

Lundi		14h-18h00
Mardi	9h-12h30	
Mercredi	9h-12h30	14h-17h30
Jeudi		14h-17h30
Vendredi	10h-12h30	
Samedi	9h-12h30	

 **Exposition photo Gwenaëlle LEBRET** jusqu'au 28 septembre

[bmpludihen@wanadoo.fr](mailto:bmpludihen@wanadoo.fr)

### INFOS PRATIQUES



**Sapeurs-pompiers :**  
112 ou 18 (fixe)

**Médecin :** 15. **Pharmacie :** 3237

**Assistante sociale :** RDV au 02.96.80.00.80

**Association « Soleil et Sourires » :** 02.96.83.20.75

**Ambulances de La Rance :** 02.96.83.38.64

**Conciliateur de justice :** permanence le **Mardi, de 9h à 11h30** en mairie de Pleudihen (☎ 02.96.83.20.20)

**Taxi LEMOINE** 06.08.54.09.22

**Solidarités Nouvelles face au chômage**  
- Dinan reçoit en mairie de Pleudihen sur RDV chaque 2ème mardi du mois. Inscription au 02.96.83.20.20

**TRI SÉLECTIF (sacs jaunes).**  
Dans les villages : **mardi 15/09**  
Dans le bourg : **tous les mardis.**



**MARCHÉ tous les MARDIS**  
de 9h à 13h place de la mairie

